



**AFFICHAGE COMMUNE LOUPLANDE**

**Affiché le 2 avril 2025**  
**Mis en ligne le 2 avril 2025**

**Liste des délibérations du Conseil Municipal – séance du 31/03/2025**

**Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Mairie de Louplande aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.louplande.fr/>**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande, à la mairie

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Dominique LELOUP (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Rémi METIVIER  
Secrétaire de séance : Monsieur Alain LORIOT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

La liste des délibérations est la suivante :

Délibération N°	Objet	Vote
31.03.2025PV	Approbation du procès-verbal réunion du 03/03/2025	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025 décision	Droit de préemption urbain	Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision
31.03.2025-1	Vote des taux 2025 de la fiscalité directe locale	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-2	Subventions aux œuvres et associations	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-3	Vote du budget 2025 Budget principal	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-4	Vote du budget 2025 Budget « Multicommerces »	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-5	Vote du budget 2025 Budget « MAM »	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-6	Fongibilité des crédits	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-7	Participation financière aux jeunes pour le service du banquet du 8 mai 2025	Délibération adoptée à l'unanimité
31.03.2025-8	Renouvellement du bail professionnel du local infirmière situé 4 route du Mans	Délibération adoptée à l'unanimité

Louplande, le 2 avril 2025  
Alain LORIOT, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire